

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 07 juillet 2014

OBJET

**11 – TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU  
D'ASSAINISSEMENT D'EAUX USEES – LOT 1  
« CANALISATIONS ET OUVRAGES ANNEXES »  
– AVENANT N°5**

N° 2014-07-11

NOMENCLATURE : 2/2/6

L'an deux mille quatorze, le sept juillet à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le seize mai 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Présents :**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Gwénola LEBRETON, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Philippe LEBASTARD, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Marie-Madeleine REGNIER, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

**Excusés :**

Gilles RANNOU donne pouvoir à Alain ROYER  
Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU  
Thierry GICQUEL donne pouvoir à Mickaël MENDES  
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Damien CLOUET  
Martine MOREL donne pouvoir à Joëlle CHESNAIS  
Alain BLANCHARD donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

**Nombre de membres :**

en exercice.....28  
présents.....22  
ayant un pouvoir...6  
votants.....28

**Délibération**

Rapporteur : Monsieur Frédéric CHAPEAU

La commune de Treillières a attribué à l'entreprise SARC le lot n°1 « Canalisations et Ouvrages annexes » pour des travaux d'extension du réseau d'assainissement d'eaux usées. Le montant initial du marché est de 2 779 409,47 € HT, soit 3 324 173,73 € TTC, répartis en une tranche ferme et 3 tranches conditionnelles.

Dans le cadre de l'exécution du programme 2014 :

- Des travaux en moins sur la tranche ferme:
  - Garambeau : rue des Coteaux (réseau EP et EU)
  - Garambeau : rue de la Grande Maison (réseau EP et EU)
- Des travaux supplémentaires sur la tranche conditionnelle 2 :
  - Rue des Saules, Impasse des Charmes, Rue de la Gouérie dans la continuité des travaux pour le Chronocar (RD 137),
  - Route du verger, Impasse de la Pommeraie dans la continuité des travaux faits dans la même rue côté Gouérie,
  - Rue du Marais dans la continuité des travaux fait à la Ménardais sur la RD 26.

Le montant total de l'Avenant n°5 est de 301 126.25 € HT, soit 361 351.50 € TTC.

Publié le 07/07/14

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20140707-DE11-2014-07-07-  
DE  
Date de télétransmission : 11/07/2014  
Date de réception préfecture : 11/07/2014

Suite à l'avenant n°4, le montant total du marché avait été porté à 3 073 163,87 € HT, soit 3 675 503,99 € TTC.

Le montant total des travaux après l'avenant n°5 est de 3 374 290.12 € HT, soit 4 049 148.14 € TTC.

La plus-value totale, tous avenants confondus, est de 21.40% par rapport au marché initial.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 28 Voix pour décide :**

- **D'APPROUVER ET DE VALIDER l'Avenant N° 5 au marché de travaux du lot n°1 « Canalisations et Ouvrages annexes », d'un montant de 301 126.26 € HT, soit 361 351.50 € TTC ; portant ainsi le nouveau montant du marché de travaux à 3 374 290.12 € HT, soit 4 049 148.14 € TTC.**

- **D'AUTORISER M. le Maire à signer cet avenant.**

Pour extrait conforme,

Le 07 juillet 2014,

**Le Maire,  
Alain ROYER**

